


AV



Rapport annuel 2019

APAJ

 **Te Rama Ora**

 **MISSIONS SOCIO-JUDICIAIRES**

POLYNÉSIE FRANÇAISE

ASSOCIATION POLYVALENTE D'ACTIONS SOCIO-JUDICIAIRES

Image:



1^{ère} partie : Une structure : L'APAJ

Table des matières

Page | 2

1. L'APAJ : UNE EQUIPE DE MEMBRES BENEVOLES ACTIFS.	3
1.1. Une Assemblée Générale	3
1.2. Un conseil d'administration	4
2. UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS SALARIÉS	4
2.1. Te Rama Ora : l'aide aux victimes	5
2.2. Missions Judiciaires : la mise en œuvre d'alternatives aux poursuites	6
2.3. Des prestataires	7
3. BILAN DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE	8
3.1. Volet administratif et financier	8
3.2. Volet Partenariat & communication	9
3.3. Volet Ressources Humaines - Management d'équipes	10
3.4. Modules de prévention et de sensibilisation sur l'aide aux victimes	10
3.5. Les chiffres clés	11

L'APAJ est une association répondant aux exigences de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Née le 8 juin 2000, la structure est dénommée initialement TE RAMA ORA et créée sous l'impulsion des pouvoirs publics pour apporter une aide professionnelle aux victimes d'infractions pénales. Compte tenu des résultats de ses actions, les autorités la sollicitent en 2009 pour étendre son champ d'intervention à la prévention de la récidive et à l'intervention auprès des auteurs d'infractions. Lors de l'assemblée générale annuelle de mars 2009, les membres de l'association décident d'ouvrir, à côté du pôle aide aux victimes, un pôle d'activités socio-judiciaires.

TE RAMA ORA et MISSIONS SOCIO -JUDICIAIRES forment alors l'APAJ



L'APAJ est animée au quotidien par une équipe de professionnels salariés, travaillant sous la guidance d'une directrice chargée de gérer l'association, conformément aux lignes directrices votées annuellement, en assemblée générale, par les membres de l'association et soumise au contrôle régulier du conseil d'administration, lui-même représenté au quotidien par son Président.



L'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie française assure la prise en charge globale et pluridisciplinaire du phénomène délinquant, tant en matière d'aide aux victimes au travers du pôle « Te Rama Ora » (1) qu'en matière de prévention de la délinquance et de la récidive via le pôle « Missions judiciaires » (2).

Le cumul de ces missions, loin d'être antagonistes, favorise à notre sens une prise en charge de qualité, met en relief les problématiques de chacune des parties et permet de proposer des réponses réalistes et adaptées aux demandes et aux situations.

1. L'APAJ : UNE EQUIPE DE MEMBRES BENEVOLES ACTIFS.

Une association ne peut fonctionner sans bénévoles. Les salariés de l'association masquent l'engagement des membres anonymes et bénévoles de l'APAJ qui s'investissent et contribuent à soutenir discrètement mais utilement les actions d'aide aux victimes et de prévention de la délinquance que nous menons.

1.1. Une Assemblée Générale

En 2019, 77 **personnes ont adhéré** à l'Association Polyvalente d'Actions socio-Judiciaires de Polynésie française. (27 hommes et 50 femmes)

Réunis en assemblée générale, les membres de l'association examinent et approuvent, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, les bilans moraux et financiers des activités menées par l'association et décident des axes de développement et du budget de la structure.

L'assemblée générale constitue l'organe souverain de l'association.

Outre, ces personnes physiques, sont également membres de droit de l'assemblée générale, avec voix consultative :

- Le président de la Polynésie française ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée de la Polynésie française ou son représentant ;
- Le haut-commissaire de République en Polynésie française ou son représentant ;
- Le premier président de la cour d'appel de Papeete ou son représentant ;
- Le procureur général près la cour d'appel de Papeete ou son représentant ;
- Le commandant la gendarmerie pour la Polynésie française ou son représentant ;
- Le directeur de la sécurité publique ou son représentant ;
- Le bâtonnier du conseil de l'ordre des avocats ou son représentant

Le 20 mars 2019, l'assemblée générale a élu les membres du conseil d'administration dont les noms suivent :

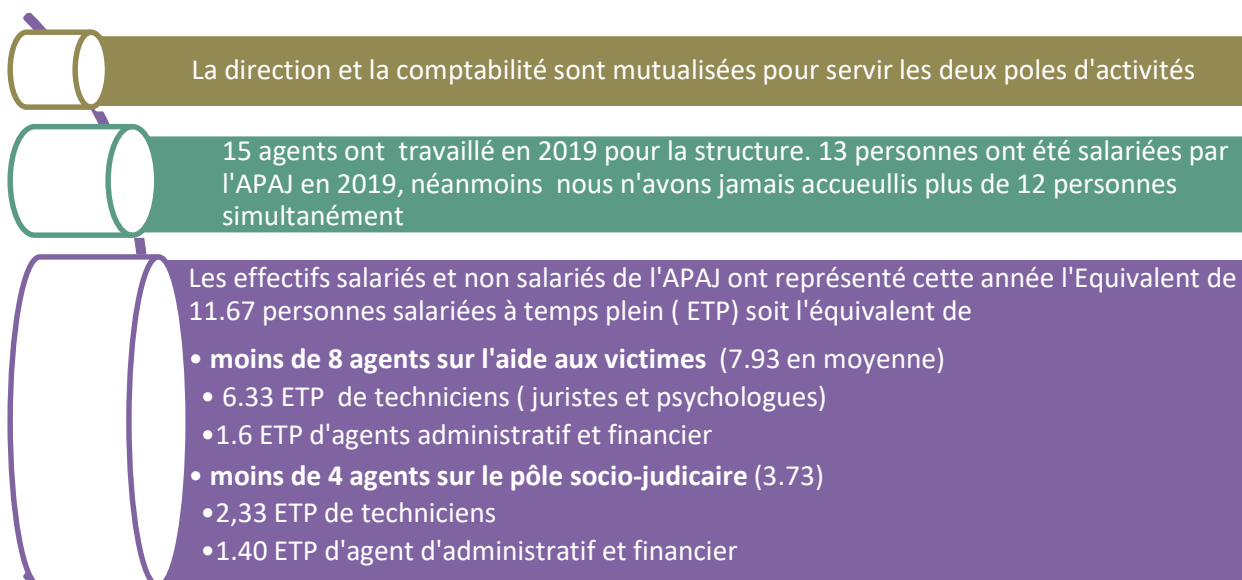
1.2. Un conseil d'administration

Page 4	Roland LEJEUNE,	Président	Fonctionnaire de Police retraité
	Valérie SIGAUD,	Vice-présidente	Juriste – Port autonome
	Tematai TAEREA	Secrétaire	Juriste – CPS
	Vainui SIMON	Secrétaire adjointe	Psychocriminologue - SPIP
	Noëlline PARKER	Trésorière	Retraitée de l'éducation
	Nadia COULON	Administrateur	Retraitée du Ministère de la justice
	Christophe TCHOUN THUNG HEE	Administrateur	Fonctionnaire de Police
	Anne-Marie POMMIER	Administrateur	Retraitée de l'éducation

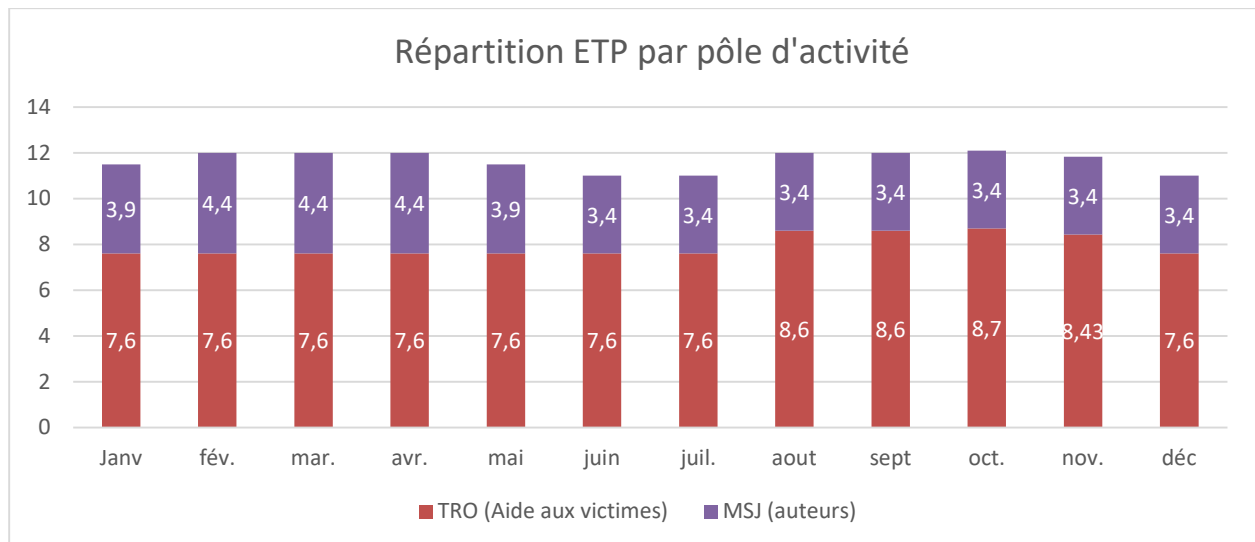
2. UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS SALARIÉS

L'APAJ rencontre de sérieuses difficultés à conserver ses agents et/ou à recruter du personnel aux profils adaptés aux missions de la structure. Les postes requièrent non seulement la maîtrise de connaissances techniques spécifiques, une qualification **minimale** de niveau licence¹ mais également un certain nombre d'autres compétences comme le savoir-être, savoir-écouter, savoir-dire, savoir-expliquer, savoir s'organiser.

Chaque année un temps conséquent est consacré au recrutement et à la formation de nouveaux agents. Ces heures entament les temps consacrés aux usagers victimes et auteurs.



¹ - [Délibération n° 2002-162 APF du 5 décembre 2002](#) portant réglementation de la consultation juridique et la rédaction d'actes sous seing privé
« Les associations reconnues d'intérêt général ou collectif et les associations habilitées par la loi à exercer les droits de la partie civile devant la juridiction pénale, peuvent donner à leurs membres des consultations juridiques relatives aux questions se rapportant directement à leur objet, sous réserve que les personnes pratiquant le droit sous leur autorité soient titulaires d'une licence en droit »



LES PROFILS

Cécile MOREAU :

Salariée depuis Janvier 2005
 Directrice de l'APAJ, juriste
 Intervenante aide aux victimes
 Déléguée du Procureur
 Diplômée d'un DESS (Master 2) en Droit Privé et Sciences
 Criminelles option Droit des victimes
 Diplômes Universitaires de Criminologie

2.1. Te Rama Ora : l'aide aux victimes

Ce pôle a été cette année encore fortement sollicité, compte tenu du surcroît d'activité (+ 23% cette année et +74 % sur les cinq dernières années). L'équipe reste largement en sous-effectif.

Wendy OTOMIMI :

Salariée depuis Octobre 2010
 Directrice Adjointe de l'APAJ
 Responsable du pôle TE RAMA ORA, Juriste,
 Master en Droit, Sciences Criminelles et Justice
 Bilingue français – marquisien – tahitien compris

Heirava BROTHERRSON :

Salariée depuis Juillet 2010
 Agent chargée de l'accueil Te Rama Ora (0,85ETP)
 Secrétaire chargée du suivi de la comptabilité et de la gestion
 des stocks de l'APAJ
 Baccalauréat de comptabilité

Léa GERMAN :

N'est plus en fonction

Salariée de Novembre 2017 à octobre 2019

*Psychologue clinicienne,
 Master 2 en psychologie de la santé ; spécialité : inter culturalité
 Bilingue français –anglais
 Remplacée par*

Océane FOUET

Salariée depuis Octobre 2019
Psychologue clinicienne,
Master 2 en psychologie et justice

Page | 6

Cécilie TAUTU

Salariée depuis Septembre 2017
Juriste, Master II Droit des activités économiques
DU Criminologie (major de promotion)

Maona CASTELOT :

Décembre 2017
Juriste, Master 2 Master II Conseil et Contentieux, Droit Privé,
Parcours professionnel
Bilingue Français –anglais

Jennifer SELLIN :

Salariée depuis Septembre 2018
Juriste, Master 2 Recherche « Expertise dans le système pénal »
(Mention Très Bien), Université Aix-Marseille III
Bilingue Français – Anglais – Espagnol

Hereiti POL :

Stagiaire CVD – depuis aout 2019
Corps des Volontaires au Développement
Juriste, licence en droit

Tararaina Mana :

Salariée depuis septembre 2006
Juriste - Administrateur à hoc
Réaffectée au pôle Aide aux victimes depuis juin 2018.
Précédemment intervenante d'aide aux victimes puis
Déléguée du procureur
Juriste – Licence de droit

Hélène MUNIER

CDD – novembre 2019 -

N'est plus en fonction

Psychologue privée

*Affectée exclusivement à l'accompagnement des victimes du
Crash Air Moorea lors du procès en appel*

2.2. Missions Judiciaires : la mise en œuvre d'alternatives aux poursuites

Andréa PASSAROTTO

Salarié depuis septembre 2017
Délégué du Procureur
Diplômé de l'École de Droit de Lyon (Bac +6)
Master Droit international et droits de l'homme
Thèse en cours
Maîtrise des langues Français - espagnol

Johanna AMMAR

Salariée depuis Septembre 2018
Déléguée du Procureur

Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)
Master 2 Expertise dans le système pénal,

Tiarere POURA

Salariée depuis septembre 2017
Bac techno sciences et technologies tertiaires (STT) action et communication administrative (ACA)
Secrétaire

Alexandre BELAND OUELETTE

N'est plus en fonction

S tagiaire entre janvier et avril 2019

Baccalauréat en criminologie à l'école de travail social et de criminologie de l'université de LAVAL au Québec, Assistant de recherche en criminologie.

Au 31 décembre 2019, l'équipe salariée se compose ainsi :

Association Polyvalente d'Actions socio judiciaires de Polynésie française

Cécile MOREAU
Directrice

TE RAMA ORA - Aide aux victimes
Wendy OTOMIMI
Directrice adjointe

MISSIONS SOCIO JUDICIAIRES
Prévention de la délinquance et de la récidive

APAJ
Heirava BROTHERSON
Secrétaire chargée du suivi de la comptabilité

Tiarere POURA
Secrétaire

Cécile TAUTU
Juriste

Jennifer SELLIN
Juriste

Maona CASTELOT
Juriste

Hereiti POL
Juriste

Océane FOUET
Psychologue

Tararaina MANA
Administrateur ad hoc

Johanna AMMAR
Déléguée du Procureur

Andréa PASSAROTTO
Déléguée du Procureur

40.43.20.41 - contact@apaj.net

40.43.20.41 - juriste@apaj.net - sah@apaj.net (administrateur ad'hoc)

40.43.21.94 - 87.73.10.54 - dp@apaj.net

2.3. Des prestataires

L'APAJ fait appel à des prestataires de services pour répondre aux exigences de services.

Ainsi pour compléter les prises en charge thérapeutiques de notre psychologue salariée, nous travaillons très régulièrement avec des **Psychologues cliniciens** :

Didier HAFFNER : Psychothérapie personnelle. Cycle expérientiel et didactique en psychothérapie à l'École de Psychologie Biodynamique. Master professionnel de psychologie clinique, psychopathologie et psychothérapie. Université de Paris 8. Formation en « EMDR-DMS », spécialisation dans le traitement de l'état de stress post-traumatique.. Instructeur en Mindfulness – pleine conscience. Psychological Sciences Institute, Louvain University – Belgium. Art-thérapeute et praticien en hypnose Erickson

→ Chargé de la co animation des groupes de paroles à Papeete

Véronique HO WAN pour animer des ateliers de supervision technique destinés aux salariés de la structure.

Page | 8

En matière de **justice restaurative**, nous avons fait appel aux services de **Mme Herenui GERMAIN**, coach médiatrice du centre Api Ora, pour assurer la fonction d'animatrice de justice restaurative de l'APAJ chargée de coanimer avec le SPIP, et en étroite relation avec la directrice de l'APAJ

EDEC : Afin de garantir la supervision et la gestion de l'équipe dirigeante (directrice et conseil d'administration) nous avons recours à une société d'expertise comptable. La société NEXIA internationale – EDEC dirigée par Mme Véronique MORIN assure cette mission. Un travail de fond a été engagé en 2018 afin de faciliter la gestion de la structure et d'obtenir des bilans d'étapes réguliers.

NTIC La maintenance informatique indispensable au fonctionnement de la structure est assurée par M. Marc AUSANGÉE, gérant de la société NTIC. Une véritable confiance s'est installée depuis 2007, ce prestataire connaît nos besoins et nos logiciels, il intervient dans un délai maximum de 24h en cas de dysfonctionnement.

Il est fait appel à de nombreux autres prestataires tels qu'une société de nettoyage (*CClean*), une autre assurant l'entretien des climatiseurs (*PATNICE*), une société de location de photocopieur (*ABCDiffusion*), etc.

En fin d'année 2019, le déménagement du pôle Missions socio-judiciaires nous a contraint à entamer d'importants travaux qui doivent s'achever sur le 1^{er} semestre 2020.

3. BILAN DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE

3.1. Volet administratif et financier

Un temps considérable a été consacré à l'élaboration des bilans administratifs et financiers 2018 ainsi qu'aux projections 2019/2020. Près d'une trentaine de dossier de subvention

La directrice rend compte régulièrement de l'activité au président et organise les conseils d'administration et l'assemblée générale.

En parallèle, il a été procédé régulièrement à un suivi comptable et une révision des comptes en relation avec le cabinet d'expertise comptable EDEC afin d'ajuster le montant des demandes de financements aux besoins des projets à mener et contrôler l'état des dépenses.

Outre la gestion administrative particulièrement chronophage de nos activités d'aide aux victimes (saisie de chaque entretien, email, déplacement, appel) et socio-judiciaires (saisie de chaque procédure). La structure nécessite de consacrer un volume horaire important à son existence. Gestion des stocks, achat

de matériel informatique, maintenance des photocopieurs, élaboration des plannings, déplacements ; création et amélioration des logiciels de gestion, gestion des baux, dysfonctionnement des lignes téléphoniques, nécessitent une attention constante.

3.2. Volet Partenariat & communication

Inter-institutionnel	Ressources humaines	Finances	Sensibilisation et formation	Partenariat	Logistique
<ul style="list-style-type: none"> Comité de prévention de la délinquance : Commission lutte contre la délinquance des jeunes Commission lutte contre les violences intrafamiliales Commission lutte contre les stupéfiants Comité local d'aide aux victimes CLAV Plan Exercice 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure de recrutement Formation droit du travail Elections et Réunions représentants du personnel Analyse de la pratique 	<ul style="list-style-type: none"> FOSE : travail sur les grilles de financement de salaires EDEC Montage des dossiers financiers et bilan Revalorisation des frais de justice 	<ul style="list-style-type: none"> Formation forces de l'ordre (Pm et gendarmerie DGEE : Agrément et intervention dans les établissements scolaires CESEC : aide juridictionnelle et revalorisation des frais de justice Violences sexuelles : Colosse aux pieds d'argile / théâtre 	<ul style="list-style-type: none"> DSFE AAH Banque Avocats Signalement Ordre des avocats Révision de la convention DGEE (n cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Recherches de locaux Travaux Prospection logiciel pole MSJ

Plusieurs **réunions de présentation de la structure** ont également été organisées auprès des autorités nouvellement arrivées (parquetiers, juge de enfants et magistrats de l'application des peines), nouveau référent prévention.

Les agents de l'APAJ ont également participé à plusieurs **réunions partenariales** auprès de la gendarmerie nationale, des polices municipales, du Service d'insertion et de probation, des services du palais de justice, de la Protection judiciaire de la jeunesse, de la Direction des Solidarités et de la Famille et de l'Égalité (DSFE), et au centre de consultations spécialisées en alcoologie et toxicomanie.

L'APAJ membre de 3 des 4 commissions techniques du **Conseil de Prévention de la Délinquance de Polynésie française** a également participé à l'élaboration du plan de prévention de la délinquance 2018-2020 et de CLPSD communaux (Papeete et Punaauia), au grenelle des violences conjugales

L'APAJ a également participé activement aux travaux visant à l'installation du **Comité Local d'Aide aux victimes**, officialisé le 19 novembre 2020, visant à établir un schéma territorial de l'aide aux victimes portant organisation de la coordination des interventions des acteurs locaux en cas d'événement traumatique collectif (accident collectif, catastrophe naturelle, attentat) mais aussi dans le cadre des prises en charge des victimes de droit commun.

Enfin, les équipes sont régulièrement intervenues dans les **médias** pour relayer les différentes actions mises en œuvre par la structure.

Enfin, nous avons lancé une large consultation auprès des organismes bancaires pour tenter de trouver un dispositif facilitant la gestion des fonds des dossiers d'administration ad hoc.

3.3. Volet Ressources Humaines - Management d'équipes

Page | 10 Le travail lié à la gestion des ressources humaines se pose au quotidien comme une impérieuse nécessité. Chaque agent nécessite une attention particulière pour que son engagement soit entretenu.

Pour ce faire, et outre la disponibilité des responsables que sont la directrice et la directrice adjointe, plusieurs démarches ont été entreprises, parmi lesquels :

- ⇒ Des réunions de supervision régulières avec les équipes salariées (Missions judiciaires et TE RAMA ORA)
- ⇒ la fermeture au public du pôle aide aux victimes les vendredis
- ⇒ la mise en place de séance d'analyse de la pratique avec un psychologue extérieur au service.
- ⇒ la recherche et gestion de stagiaires
- ⇒ le recrutement de nouveaux agents et la formation des nouveaux arrivants sur les postes
- ⇒ la mise en place d'évaluations annuelles
- ⇒ L'élection de délégué du personnel : la tenue mensuelle des rencontres délégués du personnel – direction, et travaux inhérents à ces rencontres.
- ⇒ La participation de la directrice aux travaux engagés par la Fédération des organismes socio-éducatifs (FOSE) visant à la revalorisation et l'adaptation des grilles de rémunérations des agents des structures à vocation sociale.

3.4. Modules de prévention et de sensibilisation sur l'aide aux victimes

Pour répondre aux demandes, assumer pleinement notre mission visant à « *contribuer à l'information sur les causes de la délinquance notamment en diffusant auprès du public et des professionnels des informations sur les pratiques judiciaires, administratives ou éducatives de nature à promouvoir une politique de prévention efficace* » et conforter autant que possible les revenus de la structure, nos agents ont participé à l'animation de plusieurs modules de sensibilisation en 2019.

L'APAJ a ainsi animé des modules sur *la prise en charge des victimes* dispensés dans le cadre de la formation continue des policiers municipaux et mise en œuvre à la demande du Centre de Gestion et de formation (CGF) (soit deux journées de formation mobilisant un juriste et un psychologue).

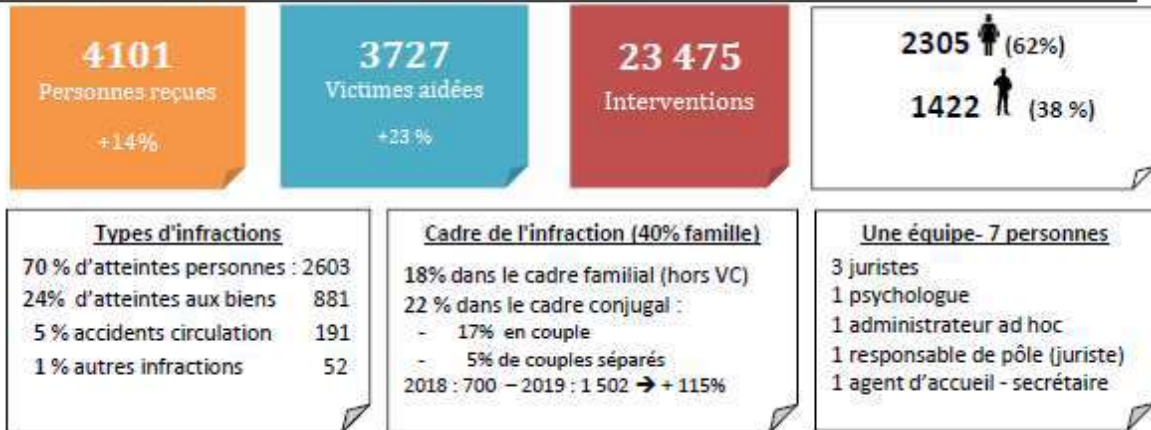
Des *interventions plus ponctuelles ont été menées auprès de publics spécifiques*, à savoir auprès des *jeunes lycéens*, d'auteurs *condamnés* dans le cadre de Programme de Prévention de la Récidive (PPR) mis en place par le SPIP concernant l'impact des *violences routières* sur les victimes directes, leur famille, leur entourage (professionnel/ amical) et sur la société, la légitimité de la loi en matière de *violences sexuelles et répercussions sur les victimes*

3.5. Les chiffres clés

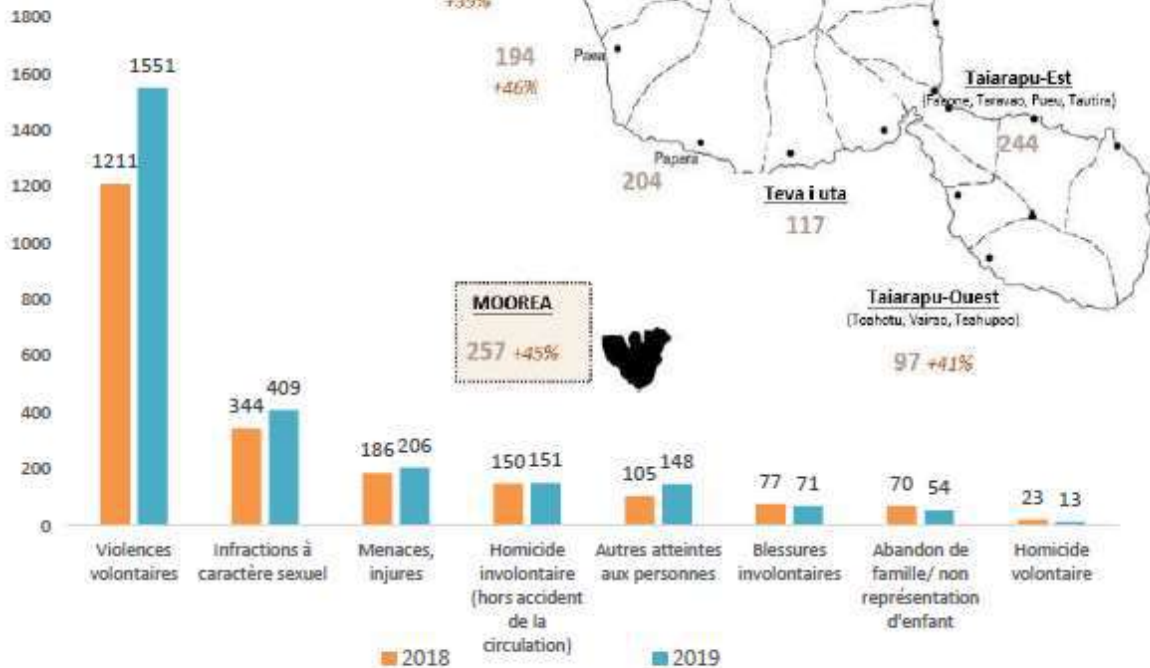
APAJ - Bilan 2019

Chiffres clés 2019

1° TE RAMA ORA - L'AIDE AUX VICTIMES



Lieu de résidence des victimes





Groupes de parole :
 34 séances
 119 présences
 24 couples

⇒ Une nécessité de communiquer

Justice Restaurative
 Communication - rencontres

6 auteurs
 8 victimes

Suivi du téléphone grave danger :
 32 demandes d'évaluation
 - 12 attributions

68 Saisines évaluation de dangers dont 12 DSFE depuis fin octobre 2019

Préparation et suivi du Procès Air moorea :
 3 sem. de procès

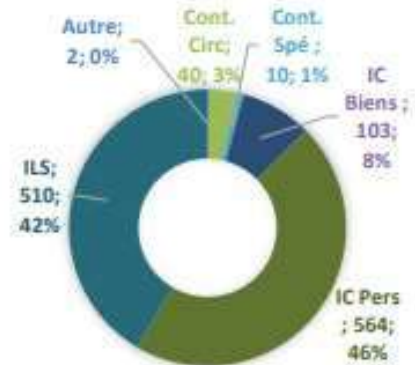
Une logistique lourde & le recrutement d'un psychologue

2° MISSIONS SOCIO-JUDICAIRES

2.1 l'activité des délégués du procureur

1231 procédures reçues (936 + 26 %) dont 217 concernaient des auteurs mineurs soit 17.5%
 1126 procédures clôturées (+42%)
 531 procédures en cours au 31.12.2019 (+8%)
 Contentieux Atteintes aux personnes : 46%
 Contentieux Infraction à la loi sur les produits stupéfiants : 42%

2 Délégués du procureur & 1 secrétaire



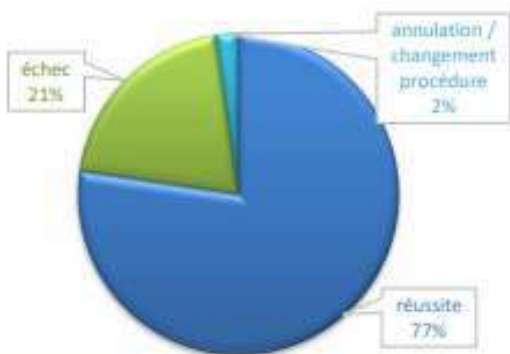
Les mineurs au cœur du développement des actions du pôle en 2019 :

- 216 en 2019 contre 143 en 2018 (+51%)
- Développement de la Composition pénale destinée aux mineurs (57) à

Les violences conjugales : +33 % de saisines

- Renforcement des :
- Interdiction d'entrer en contact (63)
 - Mesures d'éloignement des conjoints violents (153)

- Une forte augmentation des saisines en matière d'ILS :
- 345 en 2018 → 522 en 2019 (+51% de saisines)



Près d'un tiers des échecs est lié au fait que le mis en cause ne se présente pas à l'audience

Sommes recouvrées :

⇒ Amendes	3.3 M (27 784€)	Taux de recouvrement de 72%
⇒ Dommages et intérêts :	3.6 M (30 211€)	Taux de recouvrement de 30%



2.2 Les stages de sensibilisation aux dangers liés à l'usage des produits stupéfiants

Animation et partenaires : PARQUET, CCSAT, APAJ



52% des stagiaires habitent **entre Punaauia et Papeete**. La majorité est **célibataire, est sans activité professionnelle déclarées et sans enfant**.

Ils avaient en moyenne **30 ans**

Rapport des stagiaires au cannabis

↓ 91% reconnaissent consommer régulièrement

↓ 8% déclarent conduire sous effet

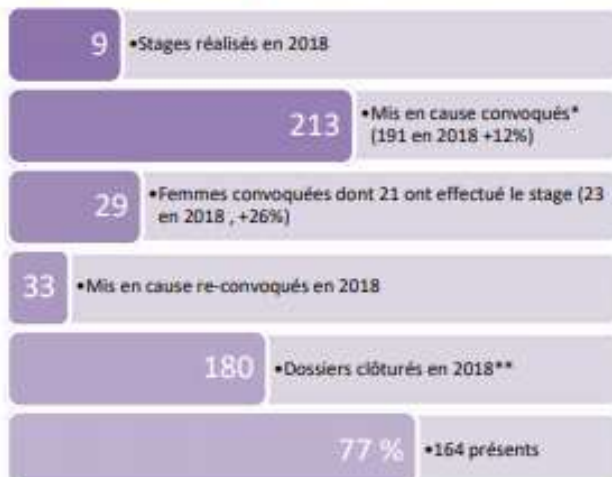
— 14% planter et 8% vendre du cannabis

8% reconnaissent être consommateur d'ice

Page | 14

2.3 Les stages de citoyenneté : violences conjugales

Animation et partenaires : PARQUET, CCSAT, PSYCHOLOGUE



La majorité des stagiaires habite **l'agglomération urbaine de Papeete, vit en couple avec au moins 1 enfant, et ont une activité professionnelle**. Les stagiaires de 2019 avaient en moyenne **34 ans**

Contexte du passage à l'acte :

⇒ ↑ 42% devant les enfants

⇒ ↓ 25% réciproques

⇒ ↓ 37% sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue (+8%) et 26% sous produits stupéfiants

- ⇒ 29% des actes de violences étaient guidés par **des réactions impulsives**
- ⇒ 41% des actes de violences **étaient guidés par la jalousie liée à l'infidélité**
- ⇒ 27% des actes de violences **étaient induits par l'alcool et/ou la drogue**

2.4 Les stages de responsabilité parentale

